

Le Parlement européen demande l'interdiction des exportations d'animaux vivants vers des pays qui ne respectent pas les normes de l'UE

Paris, le 14 février 2019 – **Pour la Saint-Valentin, le Parlement européen a montré son amour des animaux en appelant, entre autres, à interdire les exportations d'animaux vivants vers les pays ne respectant pas les normes de protection européennes et à limiter les temps de transports des d'animaux vivants. C'est une belle victoire pour les animaux !**

Des mesures pour remédier à la mauvaise application de la réglementation

Le Parlement européen a adopté aujourd'hui à Strasbourg un [nouveau rapport](#) sur la mise en œuvre de la loi sur la protection des animaux en cours de transport. Le rapport indique que les animaux vivants ne devraient pas être transportés vers des pays non membres de l'UE, où les lois assurant le bien-être des animaux transportés ne sont pas équivalentes à celles de l'UE, ou dans lesquels ces lois ne sont pas correctement appliquées.

Le rapport reconnaît également le manque d'application efficace et harmonisée de la réglementation dans l'ensemble de l'UE et la nécessité de résoudre un certain nombre de problèmes urgents, notamment les surdensités de chargement, les temps de pauses non respectés, l'approvisionnement adéquat en nourriture et eau, le transport d'animaux inaptes...

Le rapport appelle entre autres également :

- à limiter la durée de transports d'animaux vivants à 8 heures pour les animaux destinés à l'abattage ;
- à limiter les transports des animaux non sevrés à 1h30 et 50 km maximum compte tenu de la difficulté d'assurer leur bien-être ;
- à développer des stratégies pour remplacer le transport d'animaux vivants par celui de carcasses.

Le texte a été adopté par 411 voix soit une très large majorité.

Pour Léopoldine Charbonneaux, directrice de CIWF France " CIWF Félicite le Parlement du vote de ce rapport ! CIWF dénonce depuis de nombreuses années les manquements et problèmes liés aux transports d'animaux vivants. Nous espérons maintenant que la future Commission

européenne prendra ces recommandations en compte et présentera une proposition complète pour l'interdiction des exportations vers certains pays tiers".

La réalité des transports longues distances

Plus de 2 Français sur 3 à sont opposés aux exportations d'animaux vivants hors de l'Union Européenneⁱ. CIWF se réjouit que les eurodéputés aient compris la demande citoyenne et se soient mobilisés pour défendre ce rapport.

Chaque année, près d'un milliard de volailles et 37 millions de bovins, porcs, moutons, chèvres, et équidés sont transportés vivants à l'intérieur de l'Union européenne et vers les pays tiers, à des milliers de kilomètres, pour être abattus à l'arrivée ou engraisés.

Notes à la rédaction :

- Le rapport indique que " à moins que les normes de pays tiers en matière de transport des animaux soient cohérentes avec celles de l'Union et que leur mise en œuvre suffise à garantir le plein respect du règlement, le transport d'animaux vivants vers ces pays devrait faire l'objet d'accords bilatéraux afin d'atténuer ces différences ou être interdit s'il n'est pas possible d'y parvenir " (paragraphe 88).
- Le rapport regrette également que «certains problèmes liés au règlement (CE) no 1/2005 ne soient pas encore résolus, tels que le surpeuplement, l'insuffisance de la hauteur libre, l'absence d'arrêts requis pour le repos, de ravitaillement et d'abreuvement, une aération et des installations d'abreuvement inadaptées, le transport par une chaleur extrême, le transport d'animaux inaptes, le transport de veaux non sevrés, la nécessité d'établir le stade de gestation des animaux vivants, le degré de contrôle des carnets de route, la relation manquement–mise en application–sanction, l'incidence «contrastée» de la formation, de l'éducation et de la certification et l'insuffisance de la litière, comme l'ont également montré le rapport spécial no 31/2018 de la Cour des comptes européenne ainsi que des organisations non gouvernementales dans des plaintes déposées auprès de la Commission; demande que des progrès soient réalisés dans les domaines précités " (paragraphe 5)

Contact presse

Claire Hincelin – claire.hincelin@ciwf.fr - 01 79 97 70 53 - 06 26 07 55 43

A propos de CIWF

CIWF est une ONG internationale créée en 1967 par un éleveur laitier en réaction à l'intensification de l'élevage. CIWF encourage les pratiques d'élevage respectueuses du bien-être des animaux et propose des alternatives à l'élevage intensif, viables et durables. Son approche pluridisciplinaire met en évidence les liens étroits existants entre bien-être animal, santé publique, sécurité alimentaire et problématiques environnementales. CIWF accompagne les acteurs de l'agroalimentaire dans leurs démarches visant à améliorer le bien-être des animaux d'élevage, en leur offrant une expertise technique et en valorisant leurs engagements concrets à travers ses Trophées Bien-être Animal. Plus d'informations : www.ciwf.fr / www.agrociwf.fr / endthecageage.eu

ⁱ Sondage IFOP pour CIWF France réalisé par questionnaire auto-administré du 26 au 27 janvier 2017 sur un échantillon de 1000 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus